

## 1. BASES

**1.1** Les Prix ESTA seront décernés à des membres individuels des associations membres de l'ESTA sur la base de leur candidature conformément au règlement joint à la présente déclaration.

Ce prix est destiné à honorer et à reconnaître tout particulièrement les membres qui ont accompli un travail remarquable dans leur domaine d'activité.

**1.2** Afin de couvrir la grande variété de projets liés aux grues et aux transports, des sous-catégories ont été introduites pour les projets de grues et de transports. L'introduction de sous-catégories permet d'élargir et d'augmenter le nombre potentiel de candidats, d'attirer l'attention sur un éventail plus large de services fournis par les entreprises membres et d'éviter de ne récompenser que les transports super exceptionnels et extrêmes effectués seulement par un nombre relativement faible de membres.

**1.3** Les prix ESTA seront décernés dans 7 grandes catégories :

### 1. PROJET DE L'ANNÉE GRUES :

**Sous-catégorie A :** grues télescopiques d'une capacité de levage de 120 t et/ou grues à flèche articulée de tous types et de toutes capacités.

**Sous-catégorie B :** Grues télescopiques capacité de levage >120 t.

**Sous-catégorie C :** Grues à flèche en treillis.

### 2. PROJET DE L'ANNÉE : TRANSPORT SPÉCIAL

**Sous-catégorie A :** Combinaison de véhicules et charge : ≤120 t PTCA.

**Sous-catégorie B :** Combinaison de véhicules et chargement : >120 t PTCA.

Les transports doivent avoir été effectués avec des véhicules immatriculés pour voie publique, et avoir eu lieu principalement sur des voies publiques.

### 3. TECHNIQUES COMBINÉES

Travaux exécutés avec au moins deux des techniques suivantes combinées : vérinage, skidding, vérins à câble, rouleaux, grues, véhicules.

### 4. SPMT

Travaux exécutés avec des remorques modulaires automotrices.

### 5. SÉCURITÉ

Pour la meilleure innovation en matière de sécurité de l'année écoulée.

### 6. INNOVATION / DÉVELOPPEMENT [DANS LE DOMAINE TECHNIQUE]

**Sous-catégorie A :** Utilisateur final.

**Sous-catégorie B :** Fabricant.

### 7. PRIX GINO KOSTER

Pour la personne qui s'est distinguée en particulier dans le domaine du transport exceptionnel et/ou de l'industrie des grues mobiles.

**1.4** Chaque candidature sera jugée sur la base de 4 critères majeurs liés à l'exécution d'un transport spécial ou d'une opération de grutage/levage :

**A.** Qualité de la candidature

**B.** [évaluation de 1 à 10].

**C.** Complexité de la préparation [évaluation de 1 à 10].

**D.** Solution au problème [évaluation de 1 à 10].

**E.** Exécution de l'opération [évaluation de 1 à 10].

**1.5** Un travail ou un projet à récompenser doit contribuer à la création d'une image positive de l'entreprise du membre, de ses employés et services rendus à ses clients, ses marchés existants et futurs, les autorités et la société en général.

**1.6** L'attribution du prix Gino Koster est établie par le conseil d'administration de l'ESTA sur recommandation des membres et/ou des sociétés affiliées.

## 2. RÈGLES ET CRITÈRES

**2.1** Pour participer au concours ESTA Awards, il faut être

- membre d'une association ESTA ou
- membre spécial de l'ESTA soi-même ou
- une société affiliée à l'ESTA dont les activités principales se situent dans le même domaine que celles des sociétés susmentionnées.

Il faut être membre depuis une période d'au moins 12 mois avant de présenter un projet à un prix et toutes les obligations de l'adhésion doivent avoir été respectées.

En ce qui concerne le Prix n° 5, Sécurité et le Prix n° 6, Innovation / Développement, sous-catégorie B Fabricants, les entreprises affiliés seront considérées comme des membres de l'associations dans le présent règlement, de sorte que la participation à ces sous-catégories soit ouverte à ces entreprises.

**2.2** Un membre soumet sa candidature au concours [un maximum de une par catégorie par

membre] sur un formulaire de demande standard conformément aux lignes directrices énoncées dans ce formulaire. Le formulaire complété, accompagné des pièces jointes, doit avoir été reçu dans le délai fixé au lieu et à la date mentionnés sur le formulaire de demande.

**2.3** Une candidature ne peut être soumise que si le membre avait la gestion, surveillance et le contrôle total du projet. Celui-ci doit avoir été réalisé dans l'année précédant le verdict et avoir été effectué en Europe, Turquie incluse.

Un projet particulier peut faire l'objet d'une candidature dans au maximum une (1) catégorie ou sous-catégorie spécifique.

**2.4** Les candidatures au concours ne seront acceptées par les différents jury que si elles sont reçues à temps, sous la bonne forme, remplies conformément aux spécifications du formulaire, lisibles et accompagnées d'au moins 3 photos et/ou d'un dessin.

Aucune information supplémentaire ne sera acceptée ou prise en compte, sous quelle forme que ce soit, après la date de clôture sous peine de disqualification.

**2.5** Le conseil d'administration de l'ESTA constitue deux groupes issus des principales catégories et nomme une équipe de juges pour chaque groupe. Une équipe est composée d'au moins 3 juges indépendants, bien informés et expérimentés dans le domaine qu'ils doivent juger. Dans les deux groupes, un juge est désigné comme président. De plus, l'un des juges est désigné comme coordinateur, responsable de la supervision des procédures de jugement. Les présidents et le coordinateur forment le comité du jury. Chaque association membre de l'ESTA sera invitée à nommer une personne pour faire partie du jury.

**2.6** Les membres individuels d'une équipe de juges évaluent toutes les candidatures selon les directives, instructions et le système de notation défini dans le formulaire standard

d'évaluation des projets. Les membres individuels d'une équipe de juges sont autorisés à discuter, entre eux, des candidatures, du processus de jugement et du verdict final.

**2.7** Le comité du jury détermine sur la base des scores un maximum de 4 nominés dans chaque [sous]catégorie, dont l'un sera le gagnant. En cas d'égalité entre deux ou plusieurs projets, le comité du jury décide du classement. Le comité du jury se base à cet effet sur les rapports du jury.

**2.8** La note finale, annoncée par le comité du jury est définitive et ne peut faire l'objet d'aucun autre examen, ni à l'écrit ni à l'oral.

**2.9** Les membres gagnants se verront remettre par l'ESTA un prix consistant en un trophée.

**2.10** L'ESTA et les associations membres utiliseront l'événement et les lauréats des prix des Projets de l'Année dans leurs campagnes de promotion et encouragent les participants à en faire de même.

« Révision 2016 »